

DÉCISION

Confiant la permanence de direction du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (Crous) de Paris à Madame Marcelline GUIFFAN

Période du 22 avril 2025 au 25 avril 2025

Le Directeur général du Crous de Paris,

VU le Code de l'Éducation, et notamment son article R822-13,

VU le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

VU l'arrêté ministériel du 15 janvier 2021 nommant Monsieur Thierry BÉGUÉ, Directeur général du Crous de Paris à compter du 23 janvier 2021

VU le contrat Crous du 2 mai 2018 affectant Madame Marcelline GUIFFAN, au Crous de Paris

Décide:

Article 1 : La permanence de Direction du Crous de Paris durant la période du 22 avril 2025 au 25 avril 2025 est assurée par Madame Marcelline GUIFFAN, Directrice de cabinet et de la communication.

Article 2 : Il est donné délégation de signature à Marcelline GUIFFAN pendant la période du 22 avril 2025 au 25 avril 2025 et, après en avoir au préalable informé le Directeur Général ou la Directrice Adjointe du Crous de Paris, pour signer :

- Les engagements de dépenses (hors marché global) ;
- Les bons d'allocations immédiates, dites de dépannage, destinés aux étudiants parisiens dans la limite d'un plafond de deux cents euros (200€) conformément à la réglementation et à la politique du Crous de Paris arrêtée en commission des aides spécifiques d'urgence ;
- Les aides financières d'urgence pour les personnels de l'établissement dans la limite d'un plafond de deux cents euros (200€) ;
- Les dépôts de plainte au nom du Crous de Paris.

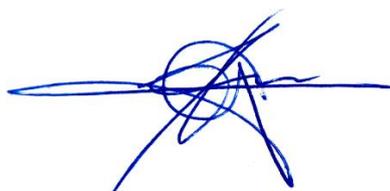
Article 3 : La délégation de signature visée à l'article 2 de la présente décision ne peut pas être subdéléguée.

Article 4 : La présente décision est valable uniquement pour la période du 22 avril 2025 au 25 avril 2025.

Article 5 : La Directrice Adjointe du Crous de Paris est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 15 avril 2025

La directrice de Cabinet
Et de la communication



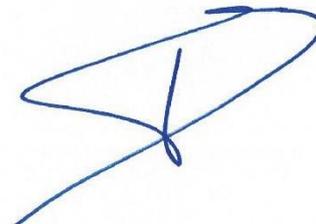
Marcelline GUIFFAN

La directrice adjointe
du Crous de Paris



Frédérique FOREST

Le directeur général
du Crous de Paris



Thierry BÉGUÉ